
Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 22 NOVEMBRE 1855.

Augmentation de 38,000 francs au budget du Département des Finances,
pour l'exercice 1854.

EXPOSÉ DES MOTIFS.

MESSIEURS,

J'ai l'honneur de vous soumettre, au nom du Roi, un projet de loi ayant pour objet d'accroître de 38,000 francs l'art. 15, chap. 3 du budget du Département des Finances, pour l'exercice 1854.

Cette somme est destinée à pourvoir au personnel nécessaire pour la surveillance des fabriques de sulfate de soude, en ce qui concerne le sel employé avec modération du droit d'accise.

Le nombre des fabriques de sulfate de soude est actuellement de huit. Cinq employés doivent être établis en permanence dans chacune d'elles; ce qui donne un total de quarante hommes, dont les traitements se répartissent ainsi qu'il suit :

10	commis des accises de	1 ^{re} classe, à fr.	1,200	fr.	12,000
10	id.	2 ^e classe, à	1,000		10,000
20	id.	3 ^e classe, à	800		16,000
Total.						58,000

Une recette équivalente devant être produite par l'impôt que le Gouvernement vous propose d'établir sur le sel entrant dans la fabrication du sulfate de soude, il s'ensuit, Messieurs, que la dépense ci-dessus sera couverte sans aucune aggravation de charge pour le Trésor.

*Le Ministre d'État, Gouverneur du Brabant, chargé
temporairement du Département des Finances,*

LIEDTS.

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Notre Ministre des Finances présentera, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, le projet de loi dont la teneur suit :

ARTICLE UNIQUE.

Le crédit de 1,160,000 francs figurant à l'art. 13, chap. III, du budget du Ministère des Finances, fixé, pour l'exercice 1854, par la loi du 12 avril 1853, *Moniteur*, n° 103, est porté à un million cent quatre-vingt-dix-huit mille francs (fr. 1,198,000), et, par suite, le même budget est fixé à la somme totale de dix millions huit cent cinquante-neuf mille cinq cent soixante-cinq francs (fr. 10,859,565).

Donné à Laeken, le 21 novembre 1853.

LÉOPOLD.

[Par le Roi :

*Le Ministre d'État, Gouverneur du Brabant, chargé
temporairement du Département des Finances,*

LIEDTS.
